

Montréal, le 19 juin 2026

**Dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Pierre Chabot  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16e étage  
1001, boulevard Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

**Objet : DPCMÉER - Demande d'adoption de la norme de fiabilité TPL-008-1  
Dossier de la Régie : R-4325-2025**

---

Cher confrère,

La Régie de l'énergie (la Régie) fait suite au dépôt des réponses du Coordonnateur de la fiabilité (le Coordonnateur) à sa demande de renseignement (DDR) ([B-0026](#)).

La Régie a pris connaissance de la réponse R4.1 relative à la traduction de l'expression « *Extreme Temperature Assessment* » (l'Expression) par « *Évaluation des températures extrêmes* » selon la proposition du Coordonnateur qu'il maintient pour les motifs indiqués.

Par conséquent, la Régie demande au Coordonnateur de commenter l'opportunité, pour la Régie, de lui ordonner de modifier la traduction de l'Expression par « *Évaluation en températures extrêmes* » dans le texte de norme TPL-008-1 (la Norme) ([B-0008](#)).

Par ailleurs, la Régie note que des éléments des textes de la Norme en version française, de son Annexe Québec en version française et anglaise, ainsi que la version anglaise du « Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité » (le Glossaire), nécessitent une nouvelle validation de la part du Coordonnateur.

La Régie note que certains éléments pourraient porter à confusion dans l'interprétation des textes (par exemple, voir le commentaire à l'exigence E9 de la Norme).

La Régie transmet donc au Coordonnateur, avec la présente, le texte de la Norme en version française, ceux de son Annexe Québec en versions française et anglaise, ainsi que celui de la version anglaise du Glossaire, indiquant ces éléments surlignés en jaune.

La Régie demande au Coordonnateur de déposer les informations ainsi que les pièces révisées demandées **au plus tard le 10 juillet 2026 à 12h**.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

***(S) Johanne Skelling***

**Johanne Skelling, avocate**  
Secrétaire de la Régie

JS/ss

p.j